

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/07/2024

Date d'affichage :

25/07/2024

**SÉANCE DU 17 JUILLET 2024**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL - Sarah GROSCLAUDE – M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

<b>Absents excusés :</b>	<b>Procuration à :</b>
Mélanie BLEICHER	Nicolas CHARNOT
Alexanne CANAL	Sarah GROSCLAUDE
Quentin GUYOD	Guy MICLO

**Florence FIMBEL a été nommée secrétaire de séance.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 41**

**Finances : évaluation  
des charges  
transférées**

Le Maire rappelle les délibérations n° 74-2023 et 108-2023 qui ont modifié la sphère des compétences communautaires ; la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) a adopté le rapport d'évaluation afférent.

Les délibération communautaires n° 74-2023 et 108-2023 ont abouti à la modification du périmètre fonctionnel de la CCVS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La première a proposé aux communes qui l'ont validé, de modifier les statuts communautaires, en approchant différemment l'accompagnement à la scolarité (préalablement circonscrit au dispositif technique « CLAS » de la CAF).

**A - en rétrocedant :**

1. La compétence « gestion de la forge musée » à la Mairie d'Etueffont ;
2. La compétence « gestion des collections du musée de la mine » à la Mairie de Giromagny.

**B- D'autre part, en date du 28 novembre 2023 l'intérêt  
communautaire a été modifié par l'adjonction de la piscine  
Béatrice Hess d'Etueffont.**

L'évaluation de cette charge correspond uniquement aux contributions que les communes ont acquittées au Syndicat

Intercommunal de la Piscine Béatrice Hesse, l'année qui a précédé leur représentation – substitution par la CCVS.

**C- Le skatepark d'Etueffont est supprimé.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce présent rapport de présentation de la CLECT en date du 02 juillet 2024.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Extrait certifié conforme.

Le Maire  
Guy MICLO

